



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT ET RISQUES
Pôle Environnement**

Digne-les-Bains, le **21 JUIN 2024**

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Arrêté préfectoral fixant la liste des secteurs de la présence avérée du castor d'Eurasie pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des secteurs de présence avérée du castor d'Eurasie pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 29 mai au 19 juin 2024.

Cette consultation du public faite par voie électronique sur le site Internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation du public.


La Directrice Départementale
des Territoires,
Catherine GAILDRAUD